

Catégorie professionnelle

Grille d'évaluation

1. Connaissances et expertise (25%)

Minimum de 10 ans d'expérience professionnelle (autre que l'obtention de diplômes académiques); faire preuve d'une grande compétence et d'accomplissements professionnels remarquables dans son secteur d'activités (ex. en recherche dans le cas d'un(e) professionnel(le) de recherche en entomologie; ou autres pour ceux et celles qui ne font plus de recherche en entomologie).

2. Formation, sensibilisation et vulgarisation (20%)

Contribution à l'encadrement de personnel (ex. stagiaires, étudiants d'été, étudiants gradués, bénévoles, etc.); contribution significative au transfert des connaissances; activités de vulgarisation innovantes (quantité, qualité et clientèle diversifiée).

3. Reconnaissance et rayonnement (15%)

Prix et décorations; reconnaissance dans son secteur d'activités; implication au sein de comités et d'organismes.

4. Apport sociétal (15%)

Importance et diversité des relations avec la communauté; activités exemplaires dans un domaine particulier au profit de la communauté.

5. Contribution à la SEQ (15%)

Participation aux activités de la SEQ (ex. congrès, comité Ad hoc, bulletin Antennae, etc.); appui au rayonnement de la SEQ.

6. Lettres d'appui (minimum de deux) (10%)

Recommandations quant au caractère exceptionnel de la candidature.

Notes : Des points doivent être obtenus dans chacune des six sections. La note de passage minimale pour l'ensemble est de 75 %. Un(e) candidat(e) peut soumettre son propre dossier tout en incluant deux lettres d'appui.